

Ce bill énonce deux principes, dont celui de la sélectivité. Qu'il s'agisse de programmes de bien-être, de sécurité de la vieillesse ou d'autres mesures semblables, nous ne pouvons donner à tous ce qu'ils veulent, car l'économie s'effondrerait. Il nous faut donc faire un choix. Nous devons dire à ceux qui reçoivent ces suppléments de revenu garanti: «Vous aurez droit de toucher \$151 ou \$153 par mois parce que vous devez vivre et que nous ne voulons pas vous voir mourir de faim.»

D'un autre côté, nous devons dire à ceux qui reçoivent \$500 par mois: «Vous aurez \$80 par mois, mais pas plus. Si nous vous donnions davantage, nous ne pourrions en donner plus aux autres, à moins naturellement que nous le prélevions sur vos revenus.» C'est toujours le même cercle vicieux. Il faut en venir à des conclusions logiques et la sélectivité en est une. Je vais laisser aux autres orateurs le soin d'aborder certains des autres points. Je tiens à dire, cependant, que ce bill est vraiment généreux. Je souhaite qu'au comité on explique toutes ces autres questions. J'ai tout lieu de croire qu'on le fera. Je veux parler de la date du 1<sup>er</sup> avril 1971 comme date-limite et d'autres points. On nous expliquera cela au comité, j'en suis persuadé, quand nous en discuterons avec les administrateurs et autres personnes au courant des faits et des chiffres. Nous serons ensuite en mesure de présenter des propositions raisonnables et d'accepter des arguments sensés. Tout compte fait, je demanderais à la Chambre d'appuyer le bill parce que nous nous acheminons sur une voie qui n'aura pas la faveur du grand public, ce que tout député sait fort bien. Les partis ne devraient pas, à de seules fins politiques, chercher à tirer parti d'un mal nécessaire.

• (5.30 p.m.)

**M. P. B. Rynard (Simcoe-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'écoute toujours avec plaisir le député de York-Est (M. Otto). Ses propos sont toujours très intéressants et parfois amusants. Il dispose habituellement d'un trésor de chiffres et d'une bonne imagination. Je lui rends hommage pour tout cela. J'ai siégé avec lui au sein de comités et cela m'a toujours été agréable. J'espère que nous ferons tous deux partie de ce comité, car je suis sûr d'avoir quelque chose à dire à propos de ses calculs savants. Je ne lui reproche rien. Il adhère à une nouvelle politique libérale. Est-ce la société juste? L'ancienne politique libérale, comme l'a dit le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), ne cadre pas du tout avec ses principes.

Permettez que je dise combien je me réjouis de l'initiative qu'a enfin prise le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je suis convaincu qu'il doit être pleinement conscient de tout ce qu'il n'a pas fait et des inconvénients et des lacunes que comportent certaines de ses propositions. Comme l'a indiqué le député de York-Est (M. Otto) certaines des dispositions proposées auront des répercussions. Je félicite le ministre de ce qu'il a réalisé et j'espère comprendre, tout au moins en partie, les difficultés qu'affrontent les gouvernements, lorsqu'ils présentent des bills, pour trouver les fonds nécessaires et assumer la responsabilité de leurs actes.

Je désapprouve les erreurs et les négligences du ministre. Il a négligé beaucoup de choses. Cette mesure n'est

certainement pas magnanime. Le ministre a subtilement tenté de créer l'impression qu'il donnait quelque chose alors qu'en réalité il reprend quelque chose. Même Robin des Bois n'aurait pas fait mieux. Le *Daily Star* de Toronto a publié un intéressant article intitulé: «Munro initiatives help the poor» et dont voici un extrait:

Il a sorti son costume de Robin des Bois. Si son gouvernement présente bientôt un projet de loi, comme il devrait le faire, pour donner suite au Livre blanc sur la sécurité sociale déposé hier, il demandera au Parlement de prendre aux riches pour donner aux pauvres, et cela à un degré jamais atteint dans la forêt de Sherwood.

Ma foi, c'est tout un éloge à lui faire que de lui dire qu'il pourrait surpasser Robin des Bois, dont la légende s'est perpétuée à travers les âges. Le ministre n'est pas allé plus loin parce que les réalités de la société juste—nommée si mal à propos—ne lui ont pas permis de le faire. Somme toute, la société juste ne s'est pas comportée comme l'aurait pensé le ministre des Finances (M. Benson). Ses dons de devin l'ont trahi. Son excédent a disparu et il avait oublié quelques millions de dollars dans ses calculs. Ce n'est pas la première fois que ça lui arrive.

Peut-être le ministre des Finances se souvient-il de ce vieil adage: bien souvent, les projets des souris et des hommes ne concordent pas. Je signale au député de York-Est que si ses statistiques ne sont pas meilleures, il devra faire très attention au comité. Quelle est la raison de ce retard qui ne fait qu'humilier les vieillards et leur compliquer l'existence? On ne fera rien avant le 1<sup>er</sup> avril. Le Père Noël n'est pas venu. Il faut, je le reconnais, rendre cette justice au ministre qu'il a fait de son mieux pour dorer la pillule, mais cela aura vite fait de disparaître devant la froide réalité. Ces promesses risquent de ne jamais se réaliser. Il s'agit simplement d'un Livre blanc, d'un sondage pour tâter le terrain. Nous espérons qu'il en est bien ainsi et qu'on pourra y apporter quelques changements. Peut-être pourrions-nous remonter le moral des libéraux en les remettant dans la bonne voie. Et qu'en est-il du pauvre pensionné? Il a besoin de pain et nous lui donnons de la galette. Ce sera un Noël frugal pour beaucoup de gens. Ils ne voudront pas croire que le gouvernement n'aurait pas pu s'arranger pour qu'ils aient leur augmentation avant la fin de l'année. Pour régler le problème de la pauvreté, on crée une ribambelle de commissions du bien-être, municipales, provinciales, et fédérales, qui font double emploi. Bien souvent, personne ne reçoit de secours parce qu'ils sont ensevelis dans la bureaucratie.

Hier soir, j'ai appris avec un vif intérêt et avec mélancolie que le ministère de la Santé et du Bien-être social avait expédié des documents à des gens qui avaient changé d'adresse cinq ans auparavant. Certains sont peut-être morts. Voilà le gouvernement, la bureaucratie; il se peut qu'on n'y puisse rien, mais on devrait sûrement essayer de remédier à ce genre de choses. Pour régler le problème de la pauvreté, je le répète, on multiplie les commissions de bien-être. Examinons, par exemple, le cas de la pension de la sécurité de la vieillesse. Le bénéficiaire la paie. Le taux de la cotisation s'établit maintenant à 4 p. 100. Pourquoi dit-on que les personnes de plus de 65 ans ne la méritent pas. Ces gens l'ont assurément payée pendant des